



SPP et PATS
SDIS du RHONE

**Monsieur le Directeur
du SDIS du Rhône
146 rue Pierre Corneille
69426 Lyon cedex 03**

Lyon, le 25 octobre 2006

Objet : entretiens pour liste chef unité plongée

Monsieur le Directeur,

Nous venons d'être informés que le responsable des risques aquatiques organisera le 27 octobre prochain un groupe d'entretien visant à fixer l'ordre de la liste des candidats susceptibles d'être présentés aux prochaines formations de chef d'unité plongée.

A notre plus grande surprise, il s'agit là d'une véritable innovation en la matière. En effet, jusqu'à présent les candidats pour cette formation étaient retenus en fonction de leurs compétences en plongée et leur capacité à encadrer des équipes de plongeurs.

La nouvelle formule, qui ressemble étrangement à celle des concours d'accès aux grades de majors à capitaines, nous interpelle particulièrement dans la mesure où le candidat chef d'unité doit plutôt penser à se "**vendre**" devant un jury. Jury dont nous notons au passage qu'il se compose de peu de plongeurs officiant au SDIS du Rhône. Encore plus étonnant, le premier responsable de la plongée n'est pas dans le jury, alors qu'il a rédigé la note !

Cette nouvelle forme de sélection est incompréhensible. D'autant plus qu'il avait été annoncé que les règles de fonctionnement de cette spécialité, aujourd'hui verbales, avec tous les inconvénients que cela peut présenter, allaient être écrites afin de retrouver la nécessaire transparence et objectivité dont cette spécialité souffre, hélas depuis quelques années déjà. Spécialité pour laquelle beaucoup parlent de clans et de copinage. Or, il semble bien que l'écriture des règles de fonctionnement n'ait jamais été faite dans les conditions demandées, ni même affichées ou portées à la connaissance des plongeurs qui ont découvert ce nouveau mode opératoire en recevant leur convocation

Nous espérons que vous comprendrez notre étonnement et notre inquiétude par rapport à ces nouveaux changements de règles.

Dans l'attente d'une réaction et d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de notre considération distinguée.

Copie à :
Mr le Pdt du CA du SDIS du Rhône

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN